



« LE GISEMENT DE CHARBON DU SUD NIVERNAIS »

AVIS

Présenté par

André FOURCADE et Daniel LORIN

COMMISSION N°3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 25 SEPTEMBRE 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE CHARBON, COMBUSTIBLE DE L'AVENIR	4
1.1. DES RESERVES MONDIALES IMPORTANTES	4
1.2. MAIS... UN PROBLEME MAJEUR : L'EMISSION DE CO2	4
1.3. LA DECOUVERTE D'UN GISEMENT DANS LA NIEVRE.....	4
1.3.1. Un gisement qualifié « d'intérêt national ».....	4
1.3.2. Le site du gisement.....	5
1.3.3. Deux projets d'exploitation, sensiblement différents.	6
1.3.4. Différents acteurs, différents points de vue.....	7
2. DES ENJEUX A DIFFERENTS NIVEAUX	8
2.1. A LA LUMIERE DES ENJEUX MONDIAUX	8
2.2. AU NIVEAU DE L'ECONOMIE LOCALE	8
2.3. LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	8
2.4. LES ENJEUX SOCIAUX ET DEMOCRATIQUES	9
3. CONCLUSION	10
4. PROPOSITIONS	11

INTRODUCTION

Découvert par le BRGM en 1981, ce **gisement « d'intérêt national »** est constitué de plus de 250 millions de tonnes de réserves d'un charbon qualifié « d'excellent combustible ». Son exploitation n'avait **pas** alors été jugée **rentable**, les dernières mines françaises de charbon fermant d'ailleurs leurs portes.

La totalité du charbon utilisé en France, pour l'essentiel dans les centrales thermiques de production électrique, provient actuellement de l'étranger.

Aujourd'hui, du fait de **l'évolution du contexte socioéconomique**, et notamment de la hausse des prix du pétrole et du gaz, la question de l'exploitation a évolué, en particulier au regard du critère de rentabilité financière. **Deux demandes d'autorisation d'exploiter** ont été déposées et, après réalisation des enquêtes publiques, sont désormais entre les mains du ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, en charge des questions d'énergie.

Dans le département de la Nièvre, qui subit durement les effets des suppressions d'emplois dans l'industrie, **ce projet suscite des espoirs** en termes de développement économique. Mais la perception par le public des enjeux environnementaux est aujourd'hui différente. La lutte contre les changements climatiques par la limitation des émissions des gaz à effet de serre est devenue une priorité nationale, inscrite dans la Constitution. L'exploitation d'une mine de charbon, pour se réaliser, doit remplir un certain nombre de conditions. La libéralisation du secteur de l'énergie vient également modifier la donne.

Un projet d'une telle ampleur suscite **de nombreuses interrogations**, réactions et prises de positions dans les territoires concernés, auprès de la population, des collectivités territoriales, des syndicats et des organismes consulaires, relayés par la presse locale et les médias.

Le CESR de Bourgogne a souhaité **contribuer à la réflexion** sur cette question et à la compréhension des implications économiques, sociales et environnementales, tant au niveau national que local. Dans cette autosaisine, il se propose d'apporter, aux personnes et collectivités susceptibles de prendre les décisions ou d'influer sur les choix des décideurs, sa contribution sur les enjeux liés à ce projet d'exploitation minière. Par cette approche, et plus largement, cet avis vise à aider l'ensemble du territoire à prendre en charge, de manière concertée et lucide, les décisions qui le concernent, à travers la prise en compte de l'intérêt général.

Il a, pour cela, auditionné des organismes et experts en charge de cette question, visité des exploitations minières et rencontré sur place les différents acteurs locaux.

1. LE CHARBON, COMBUSTIBLE DE L'AVENIR

1.1. DES RESERVES MONDIALES IMPORTANTES

Le monde dispose de 900 milliards de tonnes de charbon, ce qui constitue **des réserves pour 200 ans**, au moins. Les réserves mondiales de charbon sont très importantes et bien présentes dans les pays gros consommateurs ou à fort potentiel de développement. Elles sont par ailleurs réparties sur la planète d'une manière beaucoup plus homogène que les autres énergies fossiles, dans des pays politiquement stables. Le charbon apparaît donc comme la ressource énergétique accessible et disponible à bas prix.

Parmi toutes les sources d'énergie, c'est lui qui connaît **la croissance la plus forte**. Lors du colloque du HAVRE¹, il a été rappelé que, d'ici 2050, la consommation mondiale de charbon pourrait augmenter de 110 %². D'ici 2030, le charbon pourrait même couvrir 45 % des besoins mondiaux en électricité.

1.2. MAIS... UN PROBLEME MAJEUR : L'EMISSION DE CO2

Cette croissance du recours au charbon entraînera aussi au cours de cette période une augmentation de 137 % des émissions de CO₂. Le charbon est en effet **le combustible fossile le plus émetteur de gaz carbonique**. Le développement de centrales thermiques -en particulier celles fonctionnant au charbon- renforce considérablement les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et risque de compromettre ainsi tous les efforts menés dans la lutte contre le changement climatique.

1.3. LA DECOUVERTE D'UN GISEMENT DANS LA NIEVRE

1.3.1. Un gisement qualifié « d'intérêt national »

Découvert par le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) en 1981, le gisement de Lucenay-les-Aix, Cossaye et Toury-Lurcy est **le plus important gisement connu d'Europe**. Estimé à 250 millions de tonnes (sur une superficie de 6 km²), il se situe à une profondeur comprise entre 190 et 600 mètres et se présente sous forme de veines de 50 à 60 m d'épaisseur.

Selon les conclusions des études préalables, ce charbon, de la classe des « flambant sec », serait un « excellent combustible ». Les ressources géologiques permettent d'envisager raisonnablement une production de 500 000 à 2 millions de tonnes par an de charbon commercial³.

En **juillet 2006**, un nouveau **projet d'exploitation de ce gisement** est déposé au ministère de l'Industrie par la SEREN (Société d'exploitation des ressources énergétiques du Nivernais), suivi en novembre 2006 par un second, celui de la société VALORCA (valorisation du charbon).

¹ Colloque : « Charbon propre, mythe ou réalité – Au cœur de l'équation énergie-climat, le captage et le stockage de CO₂ » Le HAVRE - mars 2007.

² Selon le scénario de référence établi pour l'avenir énergétique mondial par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

³ Etude de définition sur l'exploitabilité actualisée et les conséquences économiques et environnementales du gisement de charbon de Lucenay-Cossaye (Nièvre), SOFREMINEs - juin 2004.

1.3.2. Le site du gisement

- **Indicateurs géographiques**

Le gisement houiller connu à ce jour se trouve à peu près à mi-distance des deux villages de Lucenay-les-Aix et de Cossaye, au sud du département de la Nièvre. Le gisement se situe, pour la partie la moins profonde, à la verticale du bois des Membras dans un ensemble de collines modestes aux altitudes comprises entre 210 et 230 m. L'ensemble est encadré par les deux petites rivières de l'Ozon et de l'Acolin, petit affluent de rive gauche de la Loire.

- **Indicateurs socioéconomiques**

Les statistiques effectuées par L'INSEE Bourgogne⁴ mettent en évidence, sur ces 3 cantons, une **population qui décroît et vieillit** davantage que sur l'ensemble du territoire national, un taux de diplômés inférieur à la moyenne et des revenus plus faibles.

Les communes concernées comptent respectivement, LUCENAY-LES-AIX : 1 068 habitants, COSSAYE : 773 habitants et TOURY-LURCY : 434 habitants. Ce sont **30 ménages** qui sont directement situés **sur le périmètre** de la concession et une douzaine sur les abords.

Le paysage est marqué par l'activité agricole. L'exploitation d'une mine sur ce secteur concerne **15 exploitations agricoles** dont 5 sont sur le site même. L'agriculture présente un faible potentiel et il n'existe pas ou peu de projets de diversification agricole. Le paysage de bocage n'attire pas particulièrement de tourisme et la valeur vénale est ici inférieure à toutes les autres régions. La moyenne des agriculteurs est âgée et l'on prévoit de nombreux départs en retraite.

⁴ Audition de Marc CAMUS, chargé de la communication extérieure à l'INSEE Bourgogne - 4 juin 2007.

1.3.3. Deux projets d'exploitation, sensiblement différents

	Projet SEREN	Projet VALORCA
Nature du projet	- Extraction par mine à ciel ouvert et valorisation par une centrale thermique de production électrique (1000 MW) à construire sur place	- Mine en souterrain avec techniques d'extraction performantes - Vente et transport du charbon
Contraintes	- Surface de la concession : 2430 ha dont 950 pour l'exploitation elle-même - Verse de 100 m de hauteur végétalisée au fur et à mesure - Trou de plus de 350 m de profondeur - Déviation de 2 routes et de 2 cours d'eau - Nécessité de transport de l'électricité par création de lignes à très haute tension	- Surface plus réduite - Verse de 10 m de hauteur végétalisée dès la première année - Construction d'un convoyeur couvert acheminant le charbon jusqu'à la gare de DECIZE (10 km) puis vers le lieu de valorisation
Production envisagée	Extraction de 60 millions de tonnes sur environ 30 ans	Extraction : idem
Aspects environnementaux		
<i>Consommation d'eau</i>	En lien avec la centrale thermique, prélèvement sur les cours d'eau	Peu de consommation d'eau sur place mais sur le lieu de combustion
<i>Emissions de CO2</i>	Proportionnelles au tonnage de charbon utilisé par la centrale (la combustion de 1 t de charbon génère environ 3 t de CO2) Rentabilité énergétique de 45 % au moins Captage et séquestration encore au stade de l'expérimentation	Idem, mais émissions de CO2 sur le lieu de combustion Idem
Aspects économiques		
<i>Investissement</i>	1.4 milliard d'euros (dont près d'1 milliard pour la centrale thermique)	100 à 150 millions d'euros
<i>Emplois envisagés</i>	1000 emplois durant les 4 années de chantier et 400 par la suite	De 200 à 300 personnes selon les hypothèses d'extraction
<i>Recettes attendues pour les collectivités</i>	15 millions de recettes fiscales annoncées par an	Taxe professionnelle et taxe minière Montant non précisé
Recherche et développement	Prévision d'un site pilote avec exploration des possibilités de captage-stockage	Une phase de développement, en association avec la Recherche & Développement des programmes européens

Ces informations proviennent pour l'essentiel des déclarations faites par les 2 sociétés lors de leurs auditions et n'ont fait l'objet d'aucune expertise contradictoire. La poursuite de l'étude de ces projets devrait permettre d'apporter des réponses aux nombreuses questions posées ; car ce projet nivernais

soulève **encore des interrogations**, portant en particulier sur les aspects techniques (pentes du talus, disponibilité en eau, stabilisation des cendres, effondrement prévisible des terrains surplombant les galeries, compatibilité du projet avec la captation- séquestration du CO2..) et financiers (viabilité du projet...).

Le projet est désormais entre les mains du ministre en charge des questions énergétiques. Celui-ci dispose de 2 années au plus pour prendre sa décision et faire éventuellement franchir à ce projet sa première étape : l'octroi du titre de concession.

Le projet d'exploitation minière est encore loin de sa phase de mise en œuvre : la procédure de demande de concession en cours actuellement ne constitue que la toute première étape d'un parcours comportant **six autorisations à obtenir successivement**⁵. Une fois l'octroi du titre de concession du site houiller obtenue, il faut établir différents dossiers en vue de la Déclaration d'ouverture de travaux de recherches de mine. Par la suite, le Préfet délivre une Autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mine, assortie de prescriptions. Les services de la DRIRE exercent un contrôle tout au long du processus. Dans le cas d'une production d'électricité, 3 autres autorisations sont exigées. Ce processus risque de durer **plusieurs années**.

D'autres autorisations sont requises au titre du code de l'urbanisme, du code forestier, etc. Quelques années seront donc encore nécessaires avant de voir la réalisation de ce projet.

1.3.4. Différents acteurs, différents points de vue

L'annonce dans la presse nationale du dépôt de ces dossiers et de la possibilité de l'ouverture d'une mine de charbon dans la Nièvre a provoqué de nombreuses controverses dans le département.

- **Le Conseil général** considère **l'intérêt de ce projet** pour le développement économique du département et notamment l'emploi local, et en attend des retombées financières. Conscients qu'un tel projet ne peut pas passer en force, les élus ont décidé de jouer la transparence, d'**organiser**, avec le concours du Pays de Nevers Sud Nivernais, **des réunions publiques** et de **créer un Observatoire** Economique et Environnemental pour porter un regard pluriel et élargi sur la question.
- **Les maires des communes** concernées ont des points de vue contrastés, considérant, les uns, l'atout pour le développement local, les autres, les risques pour les communes.
- **Les chambres consulaires** se positionnent sur les questions d'économie, d'emploi et de formation. La Chambre d'agriculture rappelle qu'il convient de rester attentif aux conditions qui seront proposées aux exploitants concernés.
- **Les associations locales** sont, à l'exception du « Comité de soutien pour une exploitation propre du charbon de Lucenay-Cossaye », défavorables à la réalisation d'une mine. Elles se sont constituées en un collectif « Stop Charbon » réunissant 17 associations de protection de l'environnement. Pour elles, les projets ne sont ni utiles, ni crédibles et n'apportent pas de garanties suffisantes en matière de concertation avec la population et de protection de l'environnement. Elles estiment qu'il reste encore d'importants progrès techniques à faire avant d'exploiter cette richesse.
- Les organisations syndicales départementales nivernaises, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et UNSA, dans une déclaration commune, se sont prononcées pour le meilleur projet possible d'exploitation de Lucenay-Cossaye aboutisse.

⁵ Pour plus de précisions voir le rapport élaboré sur ce sujet.

2. DES ENJEUX A DIFFERENTS NIVEAUX

2.1. A LA LUMIERE DES ENJEUX MONDIAUX

La question de l'opportunité de l'exploitation de ce gisement nivernais doit s'analyser dans **le contexte des évolutions au niveau européen et mondial** : évolutions démographiques, besoins accrus d'énergie, question de la dépendance énergétique de notre pays, de sa place dans la compétition internationale. Les enjeux énergétiques de la France ont d'ailleurs été définis dans la loi sur l'énergie, parue en décembre 2006, confortant également le rôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

La difficulté consiste à **concilier le renouveau de la production d'électricité** à partir du charbon en France et dans le monde **avec l'indispensable protection de l'environnement**, et notamment la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

2.2. AU NIVEAU DE L'ECONOMIE LOCALE

La population du département de **la Nièvre vieillit** et certaines zones se dépeuplent. Les élus locaux rencontrent des difficultés pour maintenir en place les différents services publics et privés. Une nouvelle activité industrielle pourrait lui apporter beaucoup en termes de développement.

Les investissements prévus par les porteurs de projet (1,4 milliard d'euros d'investissements dont près d'un milliard pour la centrale thermique pour la SEREN et 100 à 150 millions d'euros pour VALORCA) sont importants et génèreraient des retours fiscaux considérables : **15 millions d'euros de recettes fiscales** sont attendus.

L'un et l'autre de ces projets apportent la perspective de **créations d'emploi** (1 000 emplois durant les quatre années de la réalisation du chantier et 200 ou 300 emplois pérennes (sur 30 à 40 ans) ans par la suite. Ils proposent aussi la création sur place d'un site pilote en matière de captation et de séquestration de CO₂ ou d'un centre de recherche dédié au charbon.

Les collectivités locales ont bien conscience de la nécessité **de réaliser des infrastructures** avant même l'ouverture d'une exploitation minière : routes d'accès, logement pour les nouveaux salariés et leur famille, services publics adaptés... tout cela générant un nouveau dynamisme dans la région.

2.3. LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

La combustion du charbon dégage du CO₂, gaz à effet de serre, principal **responsable du réchauffement climatique**. Il s'agit là de la difficulté essentielle rencontrée pour la réalisation de ce projet d'exploitation minière. Des engagements internationaux et nationaux ont été pris pour le respect du protocole de KYOTO. Il n'est en effet plus question d'envisager la construction d'une centrale sans prendre de multiples précautions afin d'assurer une exploitation « propre ».

Pour cela, une première série d'actions doivent impérativement être promues, à différents niveaux local⁶, national et international, en **réduisant la consommation d'énergie**, en renforçant l'efficacité énergétique, en opérant un transfert vers des énergies renouvelables et en améliorant la gestion des stocks naturels de carbone (forêts, sols).

⁶ Toute une série de mesures visant au développement local durable sont détaillées par l'association Energie Cités. Voir références dans le rapport.

Enfin, il est possible aussi d'impulser les **recherches sur la réduction des émissions, la captation et la séquestration du carbone**. Sur ce dernier point, les experts sont unanimes : il faudra encore quelques années avant que ces technologies puissent être commercialisées à grande échelle. Le transport et le stockage posent des problèmes techniques et l'aspect coût reste un obstacle à surmonter.

Au niveau sanitaire, l'exploitation d'une mine en souterrain est susceptible de générer des accidents même si le progrès des techniques a considérablement modifié le métier de mineur. Différents risques liés à l'exploitation d'une mine souterraine ont été recensés, liés au feu (les coups de grisou), à l'eau (inondations) et à la poussière (cause de maladies professionnelles parmi lesquelles la silicose). Aucune étude n'a été trouvée concernant les risques pour les populations proches des mines de charbon.

2.4. LES ENJEUX SOCIAUX ET DEMOCRATIQUES

Ce regain d'intérêt pour le charbon questionne **la relation entre l'Etat, les collectivités, les citoyens et les entreprises**. La dissolution de Charbonnages de France, établissement public, étant programmée au 31 décembre 2007, l'exploitation d'une mine de charbon serait pour la première fois en France réalisée par un concessionnaire privé. Quelles seront alors les règles du jeu avec l'Etat, les collectivités territoriales et les citoyens ?

Concernant l'exploitation du charbon, il n'existe pas à ce jour de contrepartie financière entre l'Etat et les entreprises exploitantes. La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) doit être acquittée en ce qui concerne les rejets gazeux.⁷

L'emploi et la formation des salariés est une priorité. Sur ce point, plusieurs interrogations demeurent. Il faut s'interroger sur le statut des salariés, les qualifications attendues. Pour compléter les compétences disponibles, il conviendra sans doute d'envisager la mise en place de **formations adaptées**, notamment pour de jeunes Nivernais et les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion.

Un projet de cette envergure n'a de chance de succès que s'il est discuté, négocié en amont, en prenant en compte les différents aspects du problème. En droit français, il n'est d'ailleurs pas de nuisance qui ne fasse l'objet de compensations. **Les conditions d'acceptabilité par la population** d'un tel projet doivent impérativement être définies et remplies.

A ce niveau, il est indéniable que ce projet a été mal lancé. Une information aussi importante annoncée brutalement à la population dans la presse nationale n'a pu **qu'attiser**, auprès de la population concernée, **des peurs** et le sentiment d'une tromperie par les pouvoirs publics. La dernière session du colloque du HAVRE « Insertion territoriale et acceptabilité » a mis en évidence que : « l'acceptabilité suppose une bonne information du public et une concertation avec les populations concernées ».

Les élus du Conseil général, associés au Pays de Nevers Sud Nivernais, ont compris cet enjeu et ont rapidement mis sur pied des réunions d'information et un Observatoire de l'environnement.

⁷ Audition de Jean-Pierre THOREY, chef de la division Environnement industriel de la DRIRE - 30 octobre 2006.

3. CONCLUSION

Le charbon constitue **la seule ressource fossile importante de la France**. Il est une richesse et un capital disponible en quantité ; mais sa combustion est **la plus polluante** parmi les énergies fossiles et entraîne des conséquences inquiétantes au niveau du dérèglement climatique.

Cette contradiction ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. A titre d'exemple, le débat sur « l'énergie et l'environnement » organisé au Parlement par le ministre de l'Environnement, Michel Barnier, en novembre 1993 n'avait-il déjà pas pour objet « *d'affermir le consensus national sur l'équilibre entre les préoccupations économiques et écologiques qui inspirent la politique de l'énergie* » ?

Par ailleurs, la question soulevée par le projet d'exploitation du gisement de charbon de Lucenay-Cossaye dans la Nièvre renvoie à la nécessité d'une cohérence nationale. A titre d'exemple, il a été annoncé au congrès du HAVRE⁸ qu'il était envisagé de construire 2 centrales thermiques au charbon dans cette ville, avec du minerai importé !

Aussi faut-il penser la politique énergétique globalement en prenant en compte les effets à plus large échelle et agir localement en conséquence.

Mais avant de voir le jour, ce projet nécessitera encore plusieurs mois, voire années, de débats et de réflexion dans lesquels **le CESR de Bourgogne souhaite apporter sa contribution**.

⁸ Colloque : « Charbon propre, mythe ou réalité – Au cœur de l'équation énergie-climat, le captage et le stockage de CO² » Le HAVRE - 7 et 8 mars 2007

4. PROPOSITIONS

Convaincu de l'intérêt de faire avancer ce dossier, le CESR n'a pas souhaité émettre un choix entre les deux projets actuellement déposés. Il propose aux décideurs sa contribution en précisant les conditions pour rendre possible le projet d'exploitation du charbon du Sud Nivernais.

- Sur le **fond** :

Quelles sont **les conditions que doit remplir le projet d'exploitation** de ce gisement pour qu'il réponde bien à l'intérêt général ?

- Sur **la méthode** :

Quelles sont **les modalités à préconiser pour conduire** l'étude, la mise en place et le suivi de **ce grand projet** ?

Un projet qui réponde à l'intérêt général

Ce projet, compte tenu de sa taille, est **un acte fort qui doit d'abord être en conformité avec les enjeux d'intérêt général** concernant :

- **La politique énergétique** d'ensemble : maîtrise et réduction de la consommation, amélioration de l'efficacité énergétique, diversification des sources d'énergie, sécurisation des approvisionnements, développement des énergies renouvelables.
- **La lutte contre le réchauffement climatique** et les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO₂.

1. Le CESR demande que l'exploitation du charbon du Sud Nivernais ne conduise pas à une augmentation des émissions de CO₂ :

- Cette condition peut être remplie **si le charbon nivernais se substitue aux importations actuelles**.
- Ce projet peut même contribuer à réduire les émissions de CO₂, grâce notamment à l'amélioration du **rendement énergétique de la centrale**. De même, l'utilisation du charbon sur place supprime les nuisances liées aux transports.
- Par la mise en place d'un **pôle de recherche appliquée**, sur la mise au point de la captation et stockage du CO₂, il peut contribuer à la mise au point, la diffusion et la généralisation de ces techniques et technologies, aux centrales existantes et à construire dans le monde, en réduisant leurs émissions dans l'atmosphère.

2. Le CESR souhaite que soit mis au point par les pouvoirs publics un véritable cahier des charges permettant d'apporter des réponses à l'ensemble des enjeux et questions techniques, financières, économique posées par l'exploitation du gisement. Ce cahier des charges devra aussi définir l'ensemble des engagements que devra tenir l'exploitant du gisement, en particulier sur les points suivants :

- **le respect des engagements sur le CO₂ (définis plus haut)**
- **la prise en compte des autres aspects environnementaux.**

Des précautions doivent aussi être définies rigoureusement concernant les atteintes liées au paysage, l'utilisation de la ressource en eau, le traitement des déchets et toutes nuisances liées à une exploitation minière. Parmi les conditions, il faut intégrer le démantèlement des installations, **la réhabilitation du site** à la fin de l'exploitation...

- Au niveau du développement économique et social du territoire

En matière d'emploi, le CESR souhaite qu'un dialogue social, qui peut prendre des formes multiples, s'instaure entre les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités concernées pour que les conditions soient réunies d'une intégration réussie d'un maximum de salariés des territoires qui entourent la zone d'implantation. Des efforts tout particuliers seront faits en direction de la formation. En amont, il faut prévoir l'indemnisation des propriétaires de terrains situés sur le site, mais aussi à proximité.

3. Le CESR propose la mise en place d'une redevance minière payée par l'exploitant qui permette à la collectivité de financer la recherche en matière énergétique sur le site.

Une méthode pour réussir

Pour atteindre ces objectifs le CESR émet quelques recommandations concernant la méthode et la conduite du projet.

L'Etat : acteur majeur de la politique énergétique

4. Le CESR demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités :

- En définissant le cahier des charges de l'exploitant.
- En expertisant les projets présentés et en évaluant leur faisabilité.
- En prenant la décision de concession.
- En impulsant et organisant un pôle de recherche sur le site.
- En considérant le charbon comme une filière énergétique d'avenir à part entière.

Les collectivités locales partenaires incontournables

5. Le CESR souhaite que les collectivités s'impliquent dans ce projet dans leurs domaines de compétences, en particulier:

- Pour la Région : développement économique, formation professionnelle.
- Pour le Département : routes, logement et animation de l'observatoire.
- Pour les communes : écoles et équipements de proximité.

La cohérence de l'action publique

6. Le CESR préconise la mise en place d'une coordination permanente et spécifique des pouvoirs publics locaux et de l'Etat impliqués dans ce projet pour :

- Contribuer à l'élaboration du cahier des charges.
- Assurer la cohérence des décisions et des interventions.
- Assurer le suivi du projet tout au long de son avancement.
- Vérifier le respect du cahier des charges.

Du débat à la décision : un enjeu démocratique

7. Le CESR souhaite que les populations et leurs représentants soient régulièrement informés tout au long du processus de décision puis d'exploitation.

En particulier, **l'Observatoire économique et environnemental**, créé par le Conseil général de la Nièvre peut être un lieu privilégié au niveau régional⁹ pour présenter, recueillir et échanger les informations, engager la concertation et confronter les points de vue. Sa composition doit permettre d'accueillir l'ensemble des partenaires : décideurs économiques, politiques, les collectivités territoriales, le monde associatif et syndical. Le CESR propose également d'y participer.

8. Le CESR s'engage à suivre les grandes étapes de ce dossier.

En tant que représentant de la société civile de Bourgogne, il pourra, **par ses avis, éclairer les décideurs** : ce sont en effet les élus et les représentants de l'Etat, légitimés par le suffrage universel, qui auront à prendre les décisions nécessaires à l'avancement de ce projet.

AVIS ADOPTE PAR 63 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

⁹ En application de la convention européenne d'AARHUS, la concertation sur ce type de dossier doit être menée au niveau régional

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Charles BARRIERE
au titre du Conseil régional de l'ordre des médecins, chirurgiens-dentistes,
pharmaciens, vétérinaires

Ce projet nourrit de nombreuses passions non dénuées d'arrière pensées.

La procédure de choix de l'opérateur industriel offre toute les garanties en matière de transparence : tous les interlocuteurs sont auditionnés et l'Etat impartial doit assurer la totalité de ses missions.

La position du 1^{er} collègue est argumentée autour de deux problématiques :

- l'emploi : dans notre région, à fortiori dans la Nièvre, on ne peut faire l'économie de nombreuses créations d'emplois dans un contexte de pénurie.
- l'énergie : nous sommes très attachés à la notion d'indépendance énergétique de la France.

En l'état actuel de nos connaissances, il reste de nombreuses interrogations en matière environnementale. La santé des générations futures est en jeu.

Nous faisons le pari que la durée de la procédure peut permettre de répondre à un certains nombres de questions non résolues à ce jour et, qu'en l'état, nous soutenons le projet d'entrepreneurs à même de valoriser le gisement de la Nièvre.

**Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON
au titre d'Aprovalbois, CRP et Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée
en Bourgogne**

Je voudrais souligner que les rejets prévus en CO2 pour la mine de charbon sont équivalents à la captation du CO2 réalisés par la forêt bourguignonne.

Or, en Bourgogne nous avons un projet de recherche pour :

- 1) trouver les modes de gestion de la forêt bourguignonne qui permettent de garantir le niveau de captation du CO2 par celle-ci,
- 2) Mettre en place pratiquement la possibilité pour la filière bois forêt bourguignonne de rendre les certifications CO2 correspondants. Ceci sera au cœur du colloque Aprovalbois des 29 et 30 novembre à Dijon sous le titre « marché du carbone - Forêt et bois revendiquent ».

Ces recherches, cette reconnaissance en matière de captation du CO2 étaient l'un des projets phares du pôle de compétitivité forêt bois en Bourgogne. Même si aujourd'hui nous n'avons pas eu le feu vert pour le pôle de compétitivité forêt-bois, nous ne laissons pas tomber. Le dossier du charbon nivernais nous paraît rendre impérative une décision favorable des financeurs publics, au moins sur cette partie du projet de pôle de compétitivité.



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

En avril 2004, en Lorraine, la dernière mine extrayait sa dernière tonne de charbon, scellant ainsi le sort d'une activité industrielle dont l'échéance finale avait été décidée par les signataires du Pacte charbonnier en 1994.

C'était une période où le prix de la tonne extraite, subventionnée par les aides de l'Etat, atteignait des proportions ne permettant pas la poursuite, dans des conditions économiques acceptables, de l'activité dans notre pays.

Le charbon semblait condamné à tout jamais.

Mais l'envolée des prix du pétrole sur lequel est indexé le prix du gaz, ont amené les économistes à reconsidérer la place que pouvait occuper le charbon.

La production thermique d'électricité a fait un bond de 11 % dans la production totale d'électricité en 2005, un tiers de cette production utilise le charbon, c'est à dire 15 millions de tonnes importées.

Le charbon retrouve donc une place dans la politique énergétique nationale.

Dans la Nièvre, les annonces de projets, porteurs d'emploi- les chiffres sont dans le rapport -quel que soit le mode d'exploitation, rencontrent toutefois des oppositions fortes, plus particulièrement liées à des considérations écologiques.

Pourquoi la France, pionnière depuis des décennies dans la production électrique thermique à base de charbon, où les progrès pour limiter les productions de gaz à effets de serre ont connu des résultats significatifs, encore à améliorer -et la Nièvre en particulier- s'interdiraient-elles d'être acteurs dans le développement et la recherche de nouvelles technologies de charbon propre ?

Pour FORCE OUVRIERE, soutenir le projet de la Nièvre, signifiera que celui-ci réponde à des garanties tant sociales qu'environnementales.

Car, repousser un tel projet pour des considérations purement idéologiques -cela est d'ailleurs valable pour tout projet industriel- nous semble dangereux et peu responsable dès lors, qu'en plus de l'impact sur l'emploi local, les retombées sur les collectivités seront sensibles pour l'ensemble des citoyens.

Soutenir une politique énergétique où le charbon reprendra une place, tout en répondant à une nouvelle réalité industrielle pour la Nièvre, pour FORCE OUVRIERE, le choix est fait.



Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement

Il n'en a pas l'air, mais cet avis, outre le travail habituel d'auditions et de visites de terrain, a donné lieu à des dosages sémantiques. Le résultat est un avis équilibré qui a su éviter le piège facile des partis pris, qui donne une vision honnête des données et des enjeux.

Pourtant, en filigrane, comme un message subliminal, on peut y lire -surtout dans les préconisations- une sorte d'acte de foi dans l'attente d'un miracle qui concilierait l'économie, le social et l'écologie. Je ne crois pas aux miracles mais à la volonté politique.

Les associations bourguignonnes de protection de la nature et de l'environnement font donc savoir les principaux motifs de leur opposition ferme aux deux projets actuellement « sur le marché » :

- en l'état actuel des documents publics, les porteurs de projet ne font pas la preuve de leur crédibilité technique et financière, loin s'en faut ;
- la France n'a pas besoin de capacité de production électrique d'origine thermique supplémentaire et elle exporte son électricité nucléaire ;
- en l'état actuel des connaissances scientifiques et technologiques, les deux projets iraient à l'encontre de nos engagements régionaux, nationaux, internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique
- les traumatismes environnementaux engendrés seraient majeurs : ils ne sont pas à considérer seulement dans un contexte local mais dans une problématique d'accumulation globale et de dérogations multiples.

Le charbon, une énergie qui sacrifie l'avenir ou qui le préserve ?

Il faut espérer que l'augmentation -actuellement anarchique- de la consommation mondiale de charbon connaîtra rapidement une régulation mondiale. Les incidences écologiques, sociales, politiques seraient catastrophiques si devait perdurer la situation actuelle.

Nous aurons certainement besoin de ce charbon dans un avenir proche, à l'échelle des transformations énergétiques de notre société. Pour d'autres usages liés à la chimie du carbone quand le pétrole viendra à manquer. En attendant, dans la Nièvre comme ailleurs, nous avons un gisement inexploité d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, -la filière bois- créateur d'emplois locaux durables.

Le charbon nivernais est aujourd'hui la propriété du peuple français : si son exploitation doit se faire un jour, ce doit être au nom et pour l'intérêt général, avec les meilleures technologies disponibles, et non pour le profit d'une société privée aux objectifs essentiellement financiers.

Les décisions publiques en matière d'environnement doivent être cohérentes avec les discours. Dans certains domaines, comme celui du réchauffement climatique, notre pays développé doit prendre des décisions de rupture qui, seules, permettront d'inverser des tendances pernicieuses. Cette responsabilité doit être décentralisée : il ne peut pas y avoir que des additions de dérogations locales. Nous ne pouvons pas continuer à donner des leçons sans donner l'exemple. Notre mode de vie et

nombre de technologies qui y sont liées ne sont plus compatibles avec la sauvegarde de la planète et de ceux qui l'habitent : le progrès, c'est de trouver des technologies et des modes de vies éco-compatibles, exportables, c'est investir dans la recherche. Investir pour consommer plus sobre : le chantier de l'avenir est celui des économies d'énergie.

Il est devenu aussi important de sauver une espèce que de créer une entreprise qui crée des emplois.

Ne nous laissons pas griser, comme si on avait un billet gagnant de loterie. L'observatoire -devenu régional- doit aussi plancher sur les alternatives au charbon que je viens de citer et que le Plan Climat de la Région explicite.

Plus encore que pour d'autres, cet avis nécessitera un suivi.

Même si je ne suis pas d'accord avec tout, même si le volet environnemental est maigre, je voterai cet avis car il constitue une réflexion dont j'ai pu mesurer la progression.

« Gardez ce trésor sous vos pieds et léguiez-le à vos enfants » (P. RADANNE).

Intervention de Gérard MOTTET
Personnalité qualifiée

Je tiens à rappeler, comme membre de la Société géologique de France que celle-ci, avec le B.R.G.M. organise la semaine prochaine, les 4 et 5 octobre, un important colloque sur le « captage et stockage du CO₂.

Je rappelle également que l'Institut de Physique du Globe de Paris travaille également sur le captage du CO₂ et sa ré-association avec le calcium CAO pour reconstituer, $CAO + CO_2 \rightarrow CO_3 CA$, le carbonate de calcium, autre nom du calcaire.

S'agissant de la proposition du CESR n°4 « Impulser et organiser un pôle de recherche sur le site », il me semble essentiel que la recherche bourguignonne y soit associée, ainsi que les institutions de l'État en Bourgogne, notamment :

- l'Université de Bourgogne et son prestigieux Département des Sciences de la Terre,
- la Direction régionale du B.R.G.M.,
- les Sociétés Savantes de recherches en Bourgogne dans le domaine des Sciences de la Terre.

La recherche dans ce domaine en Bourgogne mérite, par sa qualité, d'être associée à la mise en place de ce pôle de recherche.

Cette précision étant apportée, j'approuve pleinement l'ensemble de ce projet d'avis.



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

Tout d'abord, nous voulons nous réjouir que notre Assemblée se soit saisie de ce dossier d'actualité sur les perspectives d'exploitation du gisement charbonnier de Lucenay-Cossaye. Et ce, d'autant plus que nous y sommes un peu pour quelque chose ! Il se situe dans le prolongement des avis rendus par notre assemblée, le 26 octobre 2004 sur les énergies renouvelables et le 25 janvier 2005, sur les entreprises bourguignonnes dont l'activité est liée au nucléaire. Ce travail pourrait éventuellement être enrichi par un travail sur le bois énergie. Et pour ce qui concerne la CGT, il vient à point pour consolider le travail sur les énergies que nous avons mené avec notre Comité Régional de Bourgogne, dont chacune et chacun d'entre vous a reçu la plaquette de présentation « L'énergie c'est la vie ».

Avant d'entrer dans le détail de nos remarques sur le projet d'avis, il me semble nécessaire de rappeler que la CGT se bat depuis 1981 pour l'exploitation du site de Lucenay-Cossaye. Notamment en juin 2000, 400 personnes étaient réunies à Lucenay-les-Aix à l'invitation de la Fédération CGT Mines et Énergies, de l'Union départementale CGT de la Nièvre et du Comité régional CGT Bourgogne, en présence de Bernard Thibault, secrétaire général de notre Confédération, afin de donner une dimension nationale à notre proposition d'exploitation du charbon nivernais.

Pour mémoire également, je rappellerai un avis sur l'énergie en Bourgogne rendu en 1994 par notre assemblée qui, sur ma proposition, soulignait "la nécessité de donner une nouvelle chance au charbon". Et je me souviens aussi des sourires narquois face à cette proposition : "On ne va pas revenir au temps de Zola !" m'a-t-on dit !!! Heureusement les temps ont changé et tout le monde se rend bien compte que l'exploitation minière, comme les autres industries, fait appel à des technologies de plus en plus performantes, tant dans les outils utilisés que dans la sécurisation du travail des salariés.

Aujourd'hui l'exploitation du site peut devenir une réalité, afin de faire face à la demande croissante d'énergie, à la diversification des sources de production et contribuer à l'indépendance énergétique de la France, mais à la condition impérative d'utiliser des technologies qui évitent de nouveaux dégagements de gaz à effet de serre. Il est toutefois regrettable de constater qu'il a fallu attendre la fin du service public des Charbonnages de France et du statut des mineurs pour que des projets voient le jour.

Malgré la connaissance que les pouvoirs publics ont de l'existence de ce gisement depuis plus de 20 ans, c'est à partir des soumissions d'entreprises privées que l'exploitation est envisagée. Cette donne nouvelle interroge sur plusieurs aspects :

- du point de vue de la maîtrise publique de la production d'énergie,
- du point de vue du respect de l'environnement et des nuisances éventuelles pour les riverains en regard du type d'exploitation qui sera mis en œuvre,
- du point de vue des emplois envisagés et de leur statut,
- du point de vue d'un véritable contrôle citoyen sur les choix qui seront faits.

Le rapport aborde toutes ces questions et pose clairement les enjeux. Sans se prononcer sur l'un ou l'autre des projets d'exploitation déposés le projet d'avis répond à ces enjeux en émettant les conditions dans lesquelles, du point de vue du CESR, le gisement doit être exploité. Nous partageons largement ces conditions en soulignant toutefois quelques regrets.

Il est affirmé le rôle essentiel que doit jouer l'Etat dans la maîtrise du dossier, notamment en regard des choix énergétiques de la France, dans la définition du cahier des charges de l'exploitant, dans l'impulsion à donner pour la création d'un pôle de recherche appliqué. De notre point de vue, si ces conditions sont essentielles, elles ne sont pas suffisantes. Nous affirmons que ce dossier, dont les enjeux touchent à la fois aux choix énergétiques, à l'environnement et au développement économique d'un territoire, ne doit pas être laissé entre les mains d'exploitants privés. C'est pour cela que dans notre plaquette « L'énergie c'est la vie » nous formulons l'exigence d'un pôle minier et de l'énergie. Le projet d'avis ne formule pas clairement cette exigence et nous le regrettons.

L'énergie ne peut pas être une marchandise comme les autres et la crise qui commence à s'annoncer dans ce secteur, notamment avec la raréfaction des énergies fossiles et l'explosion du prix du pétrole, comme les exigences de mise en concurrence du gaz et de l'électricité formulées par la Commission Européenne, ne peuvent conduire qu'à des tensions fortes tant sur l'offre et les prix que sur les relations internationales. C'est pour éviter ces tensions qu'une maîtrise publique est nécessaire.

L'autre aspect que nous aurions souhaité voir traiter dans le projet d'avis, notamment sur les aspects environnementaux, réside dans la recherche appliquée sur les émissions de gaz à effet de serre. De nombreux pays en développement, au premier rang desquels figure la Chine, utilisent le charbon CO2 (ou pour d'autres technologies) dans la Nièvre constitue un atout supplémentaire pour faire évoluer et valider des techniques pouvant ensuite être exportées dans le monde. Car, s'il existe bien des centres de recherche en Europe, n'oublions pas que le site de Lucenay-Cossaye est le seul où il est possible de les expérimenter en marche industrielle.

Le dernier aspect sur lequel nous souhaitons appuyer concerne le développement des emplois et des formations qu'il est nécessaire de concevoir pour y faire face. Le projet d'avis souligne de ce point de vue le rôle nouveau qui peut être donné à l'Observatoire économique et environnemental créé par le Conseil général de la Nièvre. Tout naturellement, le projet d'avis propose d'y associer les organisations syndicales : nous sommes d'accord, mais nous souhaitons aller plus loin. Nous insistons donc pour que les organisations syndicales soient associées à la définition et au suivi des objectifs de formation, de reconnaissance des qualifications et des statuts, pour les embauches tout au long du chantier et de l'exploitation.

Moyennant ces quelques remarques, le groupe CGT votera le projet d'avis, tout en soulignant la pertinence du projet d'avis et la qualité du rapport qui l'accompagne. D'autant plus que ce n'était pas un sujet simple, qui, à priori ne semblait pas faire consensus.



**Intervention de Pierre-Yves du FOU
au titre de la Confédération générale des PME**

Le thème même de cette auto-saisine a immédiatement enthousiasmé la CGPME.

Dès le début des travaux, nous étions convaincus du bien fondé a priori de cette exploitation.

Les réflexions, les auditions de la commission ont permis de mettre en exergue les multiples problèmes techniques, environnementaux que soulève cette exploitation exceptionnelle dont, n'oublions pas, l'étendue dépasse largement les frontières administratives de notre Bourgogne.

Ainsi, nous devons impérativement tempérer notre joie afin qu'aucune décision ne soit prise à la légère car, nous aussi « petits patrons » sommes des fils de la Terre et notre devoir est de préserver l'avenir.

Il est impératif, avant toute exploitation, de créer un centre de recherche « in situ » pour trouver des solutions pérennes quant à l'impact sur le pays, ses habitants, les paysages, les pollutions industrielles et visuelles.

Les deux projets actuellement en lice ne devraient pas, pour autant, interdire d'autres propositions soumises à la légendaire sagacité des services de l'Etat ce qui serait extrêmement dommage.

La CGPME approuve sans réserve cet avis qu'elle soutient à la condition que les opérateurs qui seront retenus ne sacrifient pas sur l'autel de la rentabilité ces précieuses ressources fossiles dont l'exploitation n'est, à ce jour, pas propre et qu'il ne faut pas pour autant gâcher.

Sachons donc nous hâter lentement et ne confondons pas vitesse et précipitation.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

Ouvrir une mine de charbon dans la Nièvre, voilà un beau sujet de débat...

Débat qui existe déjà bien sûr dans le Sud Nivernais mais aussi au niveau national. Et c'est tout à l'honneur du bureau du CESR d'avoir souhaité se saisir de ce débat. Il est en prise avec les réactions de nos concitoyens, mais il porte des enjeux sur la production d'énergie en France, sur le développement durable, la revitalisation économique et sociale d'un territoire et est traversé par la confrontation des intérêts particuliers et de l'intérêt général, ainsi que par la capacité à faire aboutir des projets nouveaux.

Que le CESR se saisisse ainsi d'un tel sujet est signe de la vitalité de notre institution. Nous ne craignons pas de nous situer au cœur des enjeux d'avenir de la Bourgogne en nous laissant traverser par les contradictions. Nous l'avions déjà fait en d'autres occasions et nous devons continuer et même amplifier cette capacité.

Mais cet avis qui trace des pistes devra être suivi d'autres travaux car le chantier s'étendra sur la durée et nous devons affiner nos analyses.

Nos travaux devront être pris en compte par les élus. Les collectivités locales, l'Etat sont légitimés par le suffrage universel. Ce sont bien ces élus qui au final, chacun dans le cadre de leurs compétences prendront leurs décisions.

En ce qui concerne la CFDT nous avons organisé des débats, des journées de travail qui regroupaient aussi bien nos fédérations concernées, nos syndicats de mineurs, nos experts confédéraux, mais aussi nos responsables locaux. C'est forts de ce débat que nous pouvons nous exprimer.

Cet avis va dans le bon sens. Il comprend les prudenances nécessaires à l'élaboration d'un consensus, mais il trace des voies pour l'avenir.

Ce qui au fond nous va bien c'est que le CESR est appelé à prendre en compte l'existence des projets d'exploitation et qu'il définit les conditions de réussite d'un tel projet.

Cibler les enjeux et s'en saisir

Au-delà de la production d'énergie, les principaux enjeux de l'exploitation de ce gisement sont :

- la production de CO2, sa maîtrise comme exigence incontournable,
- la fiabilité et la viabilité des deux projets,
- leurs conséquences en termes d'écologie, d'économie et de social, d'aménagement du territoire,
- la démocratie, les méthodes participatives, les processus de décision, le pilotage du projet, la place du CESR.

La production de CO2, un enjeu planétaire

Avec ou sans une exploitation du gisement nivernais, le charbon est l'énergie qui sera majoritairement utilisée dans l'avenir au niveau mondial avec des conséquences lourdes sur l'environnement. En Chine, la capacité de la dernière tranche d'installation de centrales thermiques mises en place équivaut à la totalité des capacités françaises de production d'électricité !

Un refus d'examiner les conditions d'exploitation conduirait donc sans doute à une forme « d'objection de conscience » écologique, mais ne participerait aucunement à la réduction des émissions de CO2 dans le monde.

Pour la CFDT, une exploitation ne doit pas participer à l'augmentation des émissions de CO2. Mieux, elle doit être un outil de réduction de ces émissions dans le monde. C'est une condition incontournable pour la mise en place de tout projet.

Plusieurs hypothèses qui sont reprises dans l'avis sur les formes d'exploitation pourraient être envisagées :

- **la substitution à du charbon importé** qui permettrait une plus grande maîtrise de nos sources d'énergie et participerait à améliorer la balance commerciale de la France,
- **l'amélioration de l'efficacité énergétique**, ce qui reviendrait à produire autant d'électricité avec moins de charbon et réduirait donc les émissions de CO2,
- **enfin l'adjonction d'un centre de recherche et de développement** à la mine et à la centrale devrait permettre des améliorations directement sur le site et créer ainsi des technologies qui seraient exportables en particulier vers les grandes régions du monde qui vont continuer à utiliser massivement et pour longtemps le charbon comme source d'énergie.

C'est au regard de ces hypothèses qui sont d'ailleurs cumulables, qu'il convient d'examiner et de questionner les deux projets.

En ce qui concerne le captage et le stockage du CO2, à ce jour aucune solution fiable n'est envisageable à court terme. En France, il semble que seul le site de Lacq puisse accueillir ce stockage. Il paraît donc inutile d'attendre d'hypothétiques avancées à ce sujet, sauf à s'opposer aux projets actuels.

La fiabilité et la viabilité des deux projets

Deux projets ont été déposés. La CFDT a déjà travaillé sur ces projets et a émis des remarques :

- Valorca cible une exploitation de charbon pour la sidérurgie ; or le type de charbon repéré n'est pas adapté à cette activité et est plus utilisable dans le cadre de centrale ;
- le gisement sera producteur de gaz et l'exploitation en galerie est extrêmement dangereuse (coup de grisou) :
- une exploitation à ciel ouvert ouvrirait une des plus profondes carrières du monde : quelle faisabilité réelle, quelle rentabilité économique ?
- les emprises au sol sont sensiblement identiques (hormis implantation de la centrale) car il faut comparer la surface de la carrière à la surface sous laquelle chemineraient les galeries qui seront effondrées par la suite (risque d'affaissement du sol) ;

- L'évacuation des déchets de la centrale (cendres en particulier) est peu abordée ;
- en ce qui concerne la production du CO2, les conséquences sont identiques, le charbon sera brûlé quelque part et produira au niveau mondial du CO2 ;
- l'utilisation sur place ou le transport du charbon vont peser bien sûr sur la pollution mais aussi sur les conditions de vie (camions/convoyeur long de 10 km) des riverains. La solution la moins polluante consistant à transporter de l'électricité et non du charbon.

La CFDT demande qu'une expertise des projets soit mise en place pour confirmer leur faisabilité dans de bonnes conditions.

Les conséquences en termes d'écologie, d'économie et de social, d'aménagement du territoire

Les conséquences qui concernent le plus de citoyens sont celles qui sont liées à **l'économie et à l'emploi**.

Bien sûr la création d'une activité minière, d'une centrale qui serait liée, mais aussi des autres activités induites ne peuvent être ignorées dans un territoire qui subit depuis des années des pertes d'emploi, en particulier dans l'industrie lourde.

Sur le sujet, la CFDT souhaite qu'un dialogue social qui peut prendre des formes multiples s'instaure entre les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités concernées pour que les conditions soient réunies d'une intégration réussie d'un maximum de salariés du territoire qui entoure la zone d'implantation.

Les autres conséquences concernant l'aménagement du territoire, l'indemnisation des propriétaires, la réduction des nuisances, les conditions de réhabilitation du site au final doivent être abordées.

La démocratie, les méthodes participatives, le processus de décisions, le pilotage du projet, la place du CESR.

Depuis août 2006, date d'annonce du projet, l'émotion s'est emparée, à juste titre, des populations et des différents acteurs. Il est nécessaire que cette expression soit à la fois écoutée mais aussi traduite en termes qui permettent de « faire société ». C'est la place que doit tenir le CESR pour éclairer les choix nécessaires, rechercher des consensus. Autant de missions qui nécessitent une parole claire.

Les méthodes participatives

De nombreuses réunions ont eu lieu, le Conseil général de la Nièvre a mis en place un Observatoire, des associations se sont créées. De nombreuses expressions qui relaient des craintes et qui refusent cette mine ont été entendues.

Il ne s'agit pas de sous-estimer ces réactions, mais certaines questions dépassent largement la dimension locale. Ainsi, les questions de transfert d'activité par exemple de la sidérurgie vers une centrale électrique crée-t-elle plus ou moins de pollution ? Ces questions d'activités économiques et d'emplois créés doivent aussi être prises en compte. Si certaines contraintes pèsent sur les populations locales, la production ou la participation à la réduction du CO2 se jouent à un niveau mondial.

On le voit, la nécessité de confronter les conflits d'intérêts particuliers et d'intérêts généraux et au final de trancher...

L'avis du CESR doit permettre à la société civile bourguignonne de se positionner et d'éclairer la démocratie représentative sur le sens de la décision qu'elle doit prendre.

La démocratie représentative décide

Au final, c'est l'Etat qui a la responsabilité à la fois de la politique énergétique, de la garantie des conditions de production et donc de l'environnement. Il devra donc assumer ces responsabilités en donnant, ou non, l'autorisation d'exploiter.

Dans l'attente, la diversité du jeu des acteurs qui interviennent autour de ce projet nécessite certainement à la fois une écoute attentive et une traduction en termes de réponses collectives. Par ailleurs, les collectivités telles la Région ou le Conseil général auront à assumer les responsabilités qui leur sont dévolues (aides économiques, formation, aménagement du territoire, recherche, etc). Elles sont légitimées par le suffrage universel.

Assurer la cohérence de l'évolution du projet

La CFDT propose qu'un comité de pilotage (et la CFDT va plus loin que l'avis qui parle de coordination) constitué de l'Etat en Région, de représentants du Conseil régional et du Conseil général assure la cohérence de l'évolution du projet et des réponses à construire.

Ainsi, il serait le commanditaire des expertises, inciterait au dialogue social, organiserait les méthodes participatives, coordonnerait les réponses de ses membres aux différentes problématiques liées à ce projet. Il se prononcerait sur la réalisation des conditions pour l'aboutissement du projet.

Le CESR serait saisi pour réaliser des avis d'étape et permettrait ainsi une implication de la société civile organisée dans ce projet.

La CFDT votera cet avis.



Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT

Pour compléter ces interventions, j'apporte une information reçue cette semaine de l'Union Européenne qui illustre bien la dimension européenne incontournable et certains enjeux du dossier.

« La commission européenne prépare, pour fin novembre, une série de propositions afin de promouvoir des technologies telles que la capture et le stockage du carbone (C.S.C.) qui lèveront certains des obstacles juridiques à l'intégration de cette nouvelle technologie.

Le Conseil européen de mars 2007 a demandé que, d'ici à 2015, il y ait 12 centrales électriques pilotes équipées du C.S.C. La commission procède également à une évaluation d'impact d'une réglementation qui rendrait le C.S.C. obligatoire après 2020.

Le développement de cette technologie est essentiel pour garantir la durabilité du carbone et des autres processus industriels.

Le C.S.C. vise le stockage souterrain des émissions de CO₂ en vue d'en amortir les effets négatifs. Les environnementalistes pointent toutefois les coûts financiers, les risques de fuite et le détournement des fonds consacrés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Les sociétés énergétiques hésitent aussi à soutenir le C.S.C., en l'absence de règles claires sur les aides d'Etat, l'environnement et les autres conditions juridiques.

L'industrie veut aussi des avantages financiers clairs, au titre du programme européen d'échange de quotas d'émissions ». (Brèves n°43 – septembre 2007).